




College of Audiologists and  
Speech-Language Pathologists of Ontario  
Ordre des audiologistes et  
des orthophonistes de l'Ontario

## Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario

La plupart de nos documents sur l'exercice de l'audiologie et de l'orthophonie sont disponibles en français, et nous travaillons sans cesse pour en offrir encore davantage. L'Ordre offre également plusieurs autres ressources en français.

Pour en faciliter l'accès, les documents disponibles en français portent la mention « FR »  cliquable à côté du titre français. [Cliquez ici pour explorer les Ressources.](#)

Veuillez communiquer avec nous si un de nos documents dont vous avez besoin ne semble pas avoir été traduit.

L'Ordre offre également la possibilité de consulter, en français, un conseiller afin d'obtenir des conseils sur la pratique. Ce service de consultation unique de l'OAOO est offert par les conseillers suivants :

### **Conseils sur la pratique en audiologie – Samidha Joglekar (ANG/FR)**

416-975-5347, poste 220

1-800-993-9459 (Ontario)

[audpracticeadvice@caslpo.com](mailto:audpracticeadvice@caslpo.com)

(Communiquez avec Samidha pour des conseils sur la pratique en audiologie.)

### **Conseils sur la pratique – David Beattie**

[conseillerorthophonie@caslpo.com](mailto:conseillerorthophonie@caslpo.com)

(Communiquez avec David pour des conseils sur la pratique en orthophonie.)

Ou 416-975-5347, poste 210 – **Julie McFarland**

### **BUT DE L'OAOO:**

L'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (« l'OAOO ») régit l'exercice de l'audiologie et de l'orthophonie en Ontario afin de protéger le public. Les professionnels réglementés offrant des soins sont tenus de respecter un code de déontologie et des normes de pratique élevées. Afin de protéger la population, l'Ordre établit les normes professionnelles que les audiologistes et les orthophonistes doivent respecter en matière

d'inscription, de pratique professionnelle et d'assurance de la qualité et veille à leur application. L'Ordre donne également suite aux plaintes qu'il reçoit.

#### ADRESSE :

3080, rue Yonge, bureau 5060, C.P. 71  
Toronto ON M4N 3N1

#### HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)  
de 8 h 30 à 16 h 30

Téléphone : 416-975-5347; numéro sans frais en Ontario : 800-993-9459

Télécopieur : 416-975-8394

Courriel : [caslpo@caslpo.com](mailto:caslpo@caslpo.com)